

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

Présents : Mrs GUERIN, HENRY, NUGET, PERRICHOT, Adjointes
Mmes GERNIGON et VERLET,
Mrs BOUWHUIS, BRICON, DANION, HAUPAS, LARCHER et PIEL
Conseillers formant la majorité des membres en exercice

Était absent : Mr Ruelland

Était absent excusé : aucun

Ayant donné pouvoir : Mr Ruelland à Mr Danion

Mr HAUPAS Patrick a été nommé secrétaire de séance

Mr le Maire demande qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour. Il s'agit d'une demande de subvention de l'OGEC de l'école Notre Dame de Plélan le Grand. Le conseil municipal accepte cette proposition.

Le procès-verbal de la dernière réunion a été approuvé.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'OGEC DE L'ECOLE NOTRE-DAME DE PLELAN LE GRAND.

Mr HENRY, adjoint au Maire, donne lecture d'un courrier de l'OGEC de l'école Notre-Dame de Plélan le Grand qui sollicite une subvention pour assurer le fonctionnement de l'école pour les élèves scolarisés dans cette école et domiciliés sur la commune de Paimpont.

Cette demande a fait l'objet d'un examen en commission finances. Mr HENRY propose donc de procéder au vote.

Le vote donne le résultat suivant :

Pour l'octroi de la subvention : 5

Contre l'octroi de la subvention : 8

Abstention : 1

En conséquence, le conseil municipal à la majorité décide de ne pas accorder de subvention à l'OGEC de l'école Notre-Dame de Plélan le Grand.

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'ANNEE 2012

Mr le Maire rappelle qu'en commission de finances, il avait été décidé d'attribuer les subventions communales aux bénéficiaires comme suit :

	Montant
Associations paimpontaises	
CKPB	2 300,00 €
Gymnastique	200,00 €
Le Dahut	935,00 €
OCCE	1 525,00 €
RCB RUGBY PAIMPONT	1 500,00 €
UNC UNCAFN SdF	270,00 €
USPC	1 500,00 €
Total	8 230,00 €
Autres associations	

AMICALE DONNEURS DE SANG PLELAN	70,00 €
Azylis	100,00 €
E A P B	63,00 €
Prévention routière	80,00 €
Total	313,00 €
Etablissements	
Chambres des métiers 22	51,00 €
Chambres des métiers 35	51,00 €
Lycée St Nicolas	102,00 €
MFR	102,00 €
OGEC ECOLE NOTRE DAME	330,00 €
Total	306,00 €
TOTAL GENERAL	8 849,00 €

Après délibération, le conseil municipal décide par 12 voix pour et 2 abstentions, d'attribuer les subventions comme indiquées dans le tableau ci-dessus.

VOTE DES TAUX IMPOSITION 2012

Suite à la commission de finances du 20 mars dernier, Mr le maire rappelle les taux d'imposition pour l'année 2011 et propose de les reconduire pour l'année 2012. Le produit attendu pour l'année 2012 s'élève à 308 291€.

Taxes locales	bases d'imposition prévisionnelles 2012	taux d'impositions 2012	Produits attendus 2012
Taxe habitation	1 181 000	10,22	120 698
Taxe foncière (bâti)	897 100	12,67	113 663
taxe foncière (non bâti)	151 000	48,96	73 930
TOTAL			308 291

Après délibération, le conseil municipal décide par 10 voix pour et 4 contre de maintenir les taux 2011 pour l'année 2012 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

APPROBATION DU BP 2012 : CANTINE

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2012 de la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2012 de la cantine présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 66 903.00 € pour la section de fonctionnement.

APPROBATION DU BP 2012 : CAMPING MUNICIPAL

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2012 du camping municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2012 du camping municipal présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 124 409.00 € pour la section de fonctionnement et 62 214.00 € pour la section investissement.

APPROBATION DU BP 2012 : ASSAINISSEMENT

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2012 de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2012 de l'assainissement présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 64 851.00 € pour la section de fonctionnement et 56 768.00 € pour la section investissement.

APPROBATION DU BP 2012 : ESPACE DE L'ETANG BLEU

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2012 de l'Espace de l'Etang Bleu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 pour et 1 abstention d'adopter le budget primitif 2012 de l'Espace de l'Etang Bleu présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 167 466.00 € pour la section de fonctionnement et 139 915.00 € pour la section investissement.

AFFECTATION DE RESULTAT 2011 : ESPACE DE L'ETANG BLEU

Mr HENRY, Adjoint aux finances, rappelle que le compte administratif 2011 de l'espace de l'étang bleu fait apparaître un excédent de fonctionnement de 72 625.31 € et un déficit d'investissement de 51 857.10 €. Il propose d'affecter la somme de 72 625.31 € du résultat de fonctionnement au compte 1068 en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent la proposition d'affectation de résultats présentée par Mr Henry.

APPROBATION DU BP 2012 : COMMUNE

Mr HENRY, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2012 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10 pour, 2 contre et 2 abstentions d'adopter le budget primitif 2012 de la commune présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 1 169 812.00 € pour la section de fonctionnement et 921 436.00 € pour la section investissement.

AFFECTATION DE RESULTAT 2011 : COMMUNE

Mr HENRY, Adjoint aux finances, rappelle que le compte administratif 2011 de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 240 616.63 € et un excédent d'investissement de 190 533.05 €. Il propose d'affecter la somme de 240 616.63 € du résultat de fonctionnement au compte 1068 en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent la proposition d'affectation de résultats présentée par Mr Henry.

PLATEAU SURELEVE RUE DES FORGES : VALIDATION DE LA LARGEUR

Mr le Maire précise que dans le cadre de la réalisation du plateau surélevé rue des Forges des règles doivent être suivies. La largeur doit respecter la norme du conseil général d'Ille et Vilaine soit 5.75m de largeur.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de réaliser le plateau surélevé rue des Forges avec une largeur de 5.75m.

CLASSEMENT DU CAMPING MUNICIPAL : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Mr Perrichot, adjoint au maire, précise que dans le cadre de la loi du 22 juillet 2009 relative au développement et à la modernisation des services touristiques, une inspection du terrain du camping municipal est nécessaire en vue de son classement.

Des devis ont été demandés auprès de différents organismes.

Organismes	Montant (H.T.)
VERITAS	500.00 €
APAVE	350.00 €
SOCOTEC	420.00 €
DEKRA	330.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de retenir la proposition de la société DEKRA mieux disante pour un montant de 330.00 € H.T.

ADSCRIP – CENTRE SOCIAL : APPROBATION DE L'ANNEXE FINANCIERE

Mr PERRICHOT, adjoint au Maire, rappelle la délibération du 18 janvier 2012, dans laquelle le conseil municipal avait approuvé la convention avec l'ADSCRIP pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 et l'annexe financière de 8270.00 € correspondant à l'animation globale.

L'ADSCRIP a fait parvenir l'annexe financière liée au projet enfance/jeunesse.

Elle comprend une part fixe qui s'élève à 13 364.00 € et une part variable représentant la fréquentation à l'accueil de loisirs ou l'animation jeunesse indexée sur le montant de la prestation attribué par la CAF et la MSA.

Pour information, le montant fixé par la CAF au 1^{er} janvier 2012 est de 3.93 €. Un décompte de la fréquentation et un relevé des frais seront adressés trimestriellement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident l'annexe financière liée au projet enfance/jeunesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.